

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 5  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE

**OBJET : FINANCES - BUDGET AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du budget aménagement des zones d'activités qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 0.00 €

Cette décision modificative permet de régulariser les crédits ouverts au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) par un virement de 1 000,00 € du compte 022 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Aménagement des Zones d'Activités 2017 suivante :

D/R	n° Chap	n° compte	n° service	FONCTIONNEMENT	dépenses	recettes	observations
				Libellés	modification de crédits	modification de crédits	
		022	01	Dépenses imprévues	-1 000,00	0,00	
		673	01	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00	0,00	
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C87-FI  
Affichage le :

15 SEP. 2017

A Trévoux, le 11/09/2017  
Le Président,  
Bernard GRISON

15 SEP. 2017


